

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
MERCREDI 12 juin 2019 – 14H30**

Compte-rendu

Nombre de membres : 101 / Nombre de Présents : 51 / Nombre d'absents : 50 / Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 52

Votes pour : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 juin, à 14 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 23 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents : Mmes et MM. Alain ALEXANDRE, Philippe AUVRAY, Roger BELLANGER, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Francis BOURDELOIS, Marc CARRE, Philippe CHALLIER, Michel CHAUVIN (suppléant de Michel JULIEN), Irène COJEAN, Pierre CORREYEUR, Gilbert COUPARD, Didier DEMONCHEAUX, Serge DRUGEON, André DUBOC, Benoit DUBREUIL, Claude DUPUIS, Amale EL KHALEDI, Eric FORESTIER, Yvon FREMONT, Sylvain GANDAIS, Alain GAUMONT, Marcel GAUTIER, Hubert GOUSSET, Roger GRIPPON, , Bernard GUILLAUME, Charles HAUTON, Sylvain JARRY, Henri KONING, Jean-Claude LALANDE, Jean-Pierre LAVENANT, Claude LEBEURRIER, Pierre-Marie LECIRE, Jean LECLERC, Alain LENORMAND, Jean-Claude LEROY, Rémi LEROYER, Jacques LE ROYER (suppléant de Philippe JEANNE), Yannick LEVENEZ, Henri LEVESQUE, , Michel LOUVEL (suppléant de Marcel BRIONNE), Jean-Pierre MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Bernard MASSE, Antoine MOREAU, Gérard POULAIN, David RIDRAY, Michel TABESSE (suppléant de Michel AUBERT), , Jean Paul THEBAULT, Marc TOUTAIN, Louis WINTENBERGER,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 101.

Etaient excusés ou absents : Mmes et MM. Thierry AUBIN, Daniel BAILLEAU, Denis BEUCHER, Philippe BIGOT, Henri BONNEL, Isabelle BRANCOURT, Huguette BRIFFAULT, Jean-Christophe CARBONNEL, Annick CHANDEBOIS, Hubert CHRISTOPHE, Sébastien COURTEILLE, Didier COUSIN, Jacky DAGONNEAU, Bernard DAVY, Bernard DELAHAYE, Daniel DURAND, Alain DUVAL, Bernard FRETIGNY, David GENETAY, Yves GOASDOUE, André GRUDE, Alain GUERREE, Louis HAMEL, Thierry LAIGRE, Gilbert LAINE, Etienne LAMBERT, Alain LANGE, Jérôme LARCHEVEQUE, Christophe LECORDIER, Serge LERENDU, Virginie LEROI, Dominique LEVASSEUR, Michel LEVESQUE, Dominique MARCHAND, Bruno MESNIL, André NEVEU, Gérard OLIVIER, Dominique ONFROY, Jean-Kléber PICOT, Jean-Pierre PITROU, Pascal POUSSIN, Marc QUEROLLE, Bertrand ROBERT, Denis ROBILLARD, Daniel ROUSSEAU, Jean-Pierre SALLES, Jean-Paul SAUVAGET, Bernard SURCIN, Dominique TAFFOREAU, Gérard VEGEE.

Étaient présents hors comité syndical : Mme DOUVRY Vice-Présidente du Conseil Départemental, MM. Philippe DRILLON Directeur Territorial Enedis, Jean FACON Directeur Adjoint FNCCR, Cyril JARDIN Enedis, Nicolas LOQUÉ Orange, Jean-François MORLAY Directeur Commerce Ouest EDF, Claude MORIN Conseiller technique du Président Philippe AUVRAY, Stéphane ROBERT GRDF.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON est élu secrétaire de séance

Monsieur le Président accueille les membres du Comité syndical, les remercie de leur présence et énonce le nom des absents.

Il donne l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale.

1) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 13 mars 2019

Monsieur le Président rappelle que le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 13 mars 2019 a été transmis à chaque délégué du Comité syndical par courriel du 12 avril 2019.

Après échanges de vues, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Note d'opportunité bois Énergie (vote)

La note d'opportunité est normalement la première étape avant la réalisation d'une étude de faisabilité approfondie. Celle-ci vise à démontrer la pertinence et la faisabilité technique et économique de la solution bois-énergie, auxquels s'ajoutent les impacts environnementaux et les retombées pour la filière bois-énergie. Les conclusions de cette note d'opportunité ont pour objectif :

- D'inciter les collectivités à poursuivre l'investigation à travers une étude de faisabilité de niveau APD.
- Apporter des préconisations sur les aspects techniques, thermiques, économiques et juridiques (investissement, gestion...) d'une telle installation.

Il est proposé aux membres présents de délibérer sur le montant de la contribution des collectivités adhérentes et EPCI :

| Nombre Bâtiments | EPCI (si adhérent) | Communes | |
|---------------------|-----------------------|------------------------------|--|
| | | Ne reversant pas la TCCFE | Reversant une partie de la TCCFE |
| 1 à 2 bâtiments | 2 000 € | 2 000 € | 1 600 € |
| 3 à 5 bâtiments | 3 500 € | 3 500 € | 2 800 € |
| 6 bâtiments et plus | 4 500 € | 4 500 € | 3 600 € |

Il est également proposé que cette participation financière soit déduite en cas de transfert de compétence en lien avec cette mission.

Jean-Claude LEROY prend la parole en précisant que le tarif de la contribution indiqué est correct et que l'avantage pour la collectivité et que le travail est bien fait.

Le montant de la contribution tel qu'il est présenté est validé par les membres présents.

3) Missions de CEP – Forfait prestation (vote)

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que, par délégation du 30 juin 2015, le Te61 a acté le principe de créer un service destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le Te61 propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie ».

Ce service de conseil en énergie partagé à destination des collectivités consiste à apporter les éléments suivants :

- Un bilan énergétique des bâtiments,
- Le suivi des dépenses et consommations chaque année,
- Possibilité de faire une thermographie et une mesure de température à la demande.

Le Président propose de fixer le barème ainsi que la durée de cette prestation de la manière suivante :

- Collectivités adhérentes et EPCI
 - Coût du service 1 500 € net par bâtiment et pour 3 ans

Le président propose également que le Te61 participe à hauteur de 50% en cas de réalisation de travaux.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Amortissement des immobilisations – Tous budgets – Fixation des durées (vote)

Le Président rappelle à l'assemblée que la nomenclature comptable impose aux collectivités de fixer des durées d'amortissements pour certains biens acquis et reçus en section d'investissement. Cette obligation s'impose également aux budgets annexes. Il est donc demandé aux membres présents de fixer la durée d'amortissement pour les bornes de recharge pour véhicules électriques.

Après cet exposé, le Comité syndical à l'unanimité décide de fixer à 10 ans la durée d'amortissement.

5) Emprunt chaufferie bois « Rânes » (vote)

Le Président informe l'assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 105 000 euros destinés à financer les travaux du budget annexe « chaufferie bois » pour le compte de la commune de Rânes.

3 établissements bancaires ont répondu. Au regard des différentes propositions obtenues, la caisse d'épargne présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après cet exposé, le comité syndical décide, à l'unanimité, de solliciter la caisse d'épargne pour un montant de 105 000 € sur une durée de 10 ans.

Le Président indique aux membres du Comité syndical que Monsieur Daniel BIGEON est mandaté pour le représenter officiellement lors des réunions.

6) Modification des statuts (information)

Afin de pouvoir répondre aux enjeux en matière de développement durable, le Te61 doit modifier ses statuts notamment dans le domaine des compétences optionnelles.

Le Président précise que certaines communes ont fait appel au Te61 notamment pour l'éclairage de leurs infrastructures sportives (stades). Cette demande n'entrant pas dans les compétences du Te61, il y a lieu de modifier les statuts. D'autres compétences y seront incluses telles que :

- Station hydrogène,
- Station GNV,
- Cartographie et exploitations des données numérisées, notamment le PCRS.

La Commission consultative (composée de 15 délégués du Te61 et de 15 délégués des EPCI) sera également intégrée au Comité syndical (soit les 15 délégués EPCI).

Madame Sophie DOUVRY intervient au sujet de l'installation d'éclairage sur les stades. Elle explique qu'il faut préciser dans les nouveaux statuts qu'il s'agit de l'éclairage d'infrastructures sportives. Le terme « Éclairage Public hors mobilier urbain » ne convenant pas pour ce cas de figure.

Monsieur Louis WINTENBERGER prend la parole et demande si le Te61 peut intégrer dans ses statuts la compétence de maîtrise d'œuvre dans les réseaux d'eau potable. Le Président répond que le sujet a été évoqué. Le Te61 ne veut pas se substituer au Syndicat d'eau.

Le Président précise qu'un groupe de travail sera constitué pour la modification des statuts et que ceux qui souhaitent en faire partie, peuvent se rapprocher de Christine THUILLIEZ.

Monsieur Alain ALEXANDRE ajoute que la possibilité de participer à ce groupe de travail peut être intéressant.

Le Président avise les membres du Comité syndical que la date prévue pour l'approbation des statuts sera le 18 septembre 2019 au cours de l'AG.

7) Décision modificative du budget principal : Avance complémentaire aux budgets annexes (vote)

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'il convient de modifier le budget principal 2019 afin de verser des avances complémentaires aux budgets annexes « chaufferie Rânes » et « Station GNV » dans l'attente des versements des subventions. Les décisions modificatives suivantes sont proposées :

Budget Principal

| | | Dépense | Recette |
|-----|--|---------|---------|
| 023 | Virement à la section d'investissement | 15 000 | |
| 678 | Autres charges exceptionnelles | -15 000 | |

| | | Dépense | Recette |
|-----------------|---|---------|---------|
| 276358 | Créance sur transfert de droit à déduction de TVA | 211 330 | |
| 276358 | Créance sur transfert de droit à déduction de TVA | | 196 330 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 15 000 |
| 4581108/4582108 | Délégation maîtrise d'ouvrage programme 2018 | 430 000 | 430 000 |

Budget annexe : Station GNV

| | | Dépenses | Recettes |
|------|--|----------|----------|
| 2315 | Installations matériel et outillage techniques | 15 000 | |
| 1687 | Autres dettes | 65 000 | |
| 1687 | Autres dettes | | 80 000 |

Budget annexe : Chaufferie bois

| | | Dépenses | Recettes |
|------|---------------|----------|----------|
| 1687 | Autres dettes | 131 330 | 131 330 |

Les décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

8) Convention condition d'utilisation Station GNV (vote)

Le Président rappelle au Comité syndical qu'une station GNV est en cours de construction sur le site du Te61.

Des entreprises du secteur d'Alençon souhaitent approvisionner tout ou partie de sa flotte de véhicules au Gaz Naturel en utilisant la station du Te61. A ce titre, il est proposé d'établir une convention avec ces entreprises ayant pour objectif de définir les conditions d'accès et d'utilisation de la station GNV.

Le coût de la recharge, qui comprend les charges fixes et variables ainsi que le combustible est estimé à 1.10 € HT par kg consommé. Ce prix a été évalué avec une base de consommation de 9000 kg/an. Ce prix sera ajusté tous les ans avec les partenaires utilisateurs de la station.

Après cet exposé les membres du Comité syndical, à l'unanimité, fixent à 1,10 € HT le prix du kg consommé et autorisent le Président à rédiger une convention fixant les conditions d'accès et d'utilisation de la station GNV avec les entreprises partenaires.

9) Délibération autorisant le Président à signer des conventions de stages et fixant le montant de la gratification (vote)

Le Président informe les membres présents du recrutement d'un stagiaire dans le domaine de la transition énergétique « chargé de projet énergie et bâtiments durables ». Une convention tripartite a été signée entre la collectivité, l'étudiant et l'établissement d'enseignement. Cette convention précise l'objet du stage, sa date de début, sa durée, les conditions d'accueil.

Le Président propose de fixer le montant de la gratification ainsi que le montant de la participation lié aux frais de soutien de cette formation.

En application de la réglementation en vigueur, la gratification s'élèvera à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale, exonérée de charges sociales et sera proratisée en cas de temps de travail inférieur à 35h hebdomadaire (environ 500 euros par mois).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer des conventions de stages et à fixer le montant de la gratification.

10) Emplois saisonniers (2 postes) (vote)

Considérant que le Te61 peut faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, notamment dans le domaine de l'éclairage public et en informatique « Développeur », il est proposé de recruter 2 étudiants pour la période de juillet-août. Le Président précise que l'étudiant en informatique recherche une alternance en tant que développeur ; ce qui est une opportunité pour le Te61.

Après cet exposé, le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à recruter des agents contractuels en catégorie C pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période de 2 mois en application de l'article 3.

11) Modification RIFSEEP ouverture au grade d'ingénieur chef (vote)

Il est rappelé à l'assemblée que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été voté par l'assemblée délibérante le 14 juin 2016 et modifié le 14 mars 2017.

Ce régime indemnitaire se substitue aux autres indemnités et se compose de :

- La part IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise) versée mensuellement
- La part CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Une mise à jour est nécessaire qui fait suite à la publication de l'arrêté du 14 février 2019 publié au Journal Officiel du 28 février 2019 permettant le versement de cette indemnité au cadre d'emploi des Ingénieurs en chef territoriaux.

Le Président propose aux membres présents de délibérer sur le nouveau régime indemnitaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à modifier la délibération prise en séance le 14 mars 2017 permettant d'intégrer le cadre d'emploi susdit.

12) Création de poste Technicien « Régisseur Showroom » (vote)

Le Président rappelle qu'un poste « Animateur Showroom » a été ouvert par délibération en date du 07 mars 2018.

A ce jour, l'agent recruté n'a pas le profil pour animer le Showroom. Toutefois, il assure, du fait de ses compétences, toute la partie technique.

Il est donc proposé de créer un poste de Régisseur qui sera assuré par l'agent déjà en place.

La création d'un poste de Technicien « Régisseur Showroom » est adoptée, à l'unanimité, par le Comité syndical.

13) Plan de financement Fonds Leader « maison de l'Énergie » (vote)

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical qu'un plan de financement a été établi pour solliciter des fonds Leader. Pour faire suite à la contribution financière du Conseil départemental (15 000 €), il est demandé d'actualiser ce plan de financement. La subvention attendue est de 130 000 €.

Le Comité syndical, après délibération accepte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel présenté.

14) Délibération autorisant le Te61 à percevoir la subvention de GRDF suite à l'achat de véhicules GNV (vote)

Le Président indique que, suite à l'installation de la station et de l'acquisition des véhicules, GRDF propose de verser une contribution financière à hauteur de 1 000 Euros par véhicules ; soit 4 000 Euros.

Pour ce faire, le Président demande au comité syndical de l'autoriser à percevoir cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer tout document permettant de percevoir la subvention de GRDF.

15) Convention de partenariat avec le SMIRTOM du Perche Ornaï – Projet photovoltaïque au sol (vote)

Le Président informe les membres du Comité que le Smirtom du Perche Ornaï envisage d'installer une centrale photovoltaïque au sol sur l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Colonard-Corubert.

Le coût des études sera à la charge du Te61 sauf :

- ✓ Si le projet n'aboutit pas, le SMIRTOM doit rembourser un pourcentage du montant total des études engagées par le Te61.
- ✓ Si le projet aboutit sur la création d'une société de projet : les frais engagés par le Te61 seront considérés comme un apport au capital.

Pour ce faire, une convention de partenariat doit être signée par les deux parties permettant au Te61 d'engager les études et de solliciter des subventions.

Monsieur Alain ALEXANDRE prend la parole et demande quelle serait la rentabilité de l'opération à dix ans. Le Président répond que c'est l'étude qui permettra de chiffrer la rentabilité de l'installation.

Cyril WINTENBERGER, Responsable du Pôle Transition Énergétique, explique que c'est un petit projet. Il rappelle que pour pouvoir bénéficier d'un tarif permettant l'équilibre économique du projet, il faut concourir à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts), organisé par la CRÉ (Commission de Régulation de l'Énergie). Ainsi, tous les projets (Nord et sud de la France), sont en concurrence au regard du tarif demandé.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à rédiger une convention de transfert de « maîtrise d'ouvrage de projet » entre le SMIRTOM du Perche Ornaïs et le Te61, fixant les rôles des parties et les dispositions financières et à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

Le comité syndical autorise, à l'unanimité, le Président à passer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le SMIRTOM pour une durée de 5 ans.

16) Participation stand du TEN congrès de Nice (vote)

Le Président informe les membres du Te61 que le congrès de la FNCCR se déroule à Nice du 1^{er} au 3 octobre 2019. Le TEN (Territoire d'Énergie Normandie) propose de faire un stand pour représenter les syndicats normands.

Il rappelle qu'en 2017, le congrès s'est déroulé à Tours. Les Présidents du TEN avaient décidé de participer et de réserver un stand. La Participation de chaque syndicat se montait à 3 000 euros.

Le TEN a demandé de refaire un stand pour le congrès qui se déroulera à Nice. La participation de chaque syndicat est estimée à 5 717 €.

Il précise que, lors d'une réunion au siège du SDE76, le Te61 a informé les directeurs que la participation du Te61 n'excéderait pas 2 000€.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention qui sera rédigée par le syndicat de la Seine Maritime.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Comité syndical autorise le Président à signer la convention rédigée par le syndicat de la Seine-Maritime mais précisent que la participation financière au stand du congrès de Nice ne devra pas excéder 3 000 Euros.

17) Point d'avancement – Projets photovoltaïque

Le Président rappelle que des projets d'installations de photovoltaïque au sol sont à l'étude avec :

- le SMIRTOM du Perche Ornaïs : projet de photovoltaïque au sol à Colonard-Corubert,
- La TEP (Station d'Épuration) d'Argentan : le but étant de faire de l'autoconsommation,
- La Maison des Entreprises et des Territoires : utiliser l'espace en pelouse pour faire de l'autoconsommation collective.

Le Te61 doit étudier la possibilité d'accompagner les collectivités porteuses de projets.

18) Point d'avancement – Projets éolien

Le Président indique aux membres du Comité syndical que des projets en éolien sont en cours :

- **Parc du Haut du Perche :**
 - Projet de 3 éoliennes
 - Puissance totale de 10,8 MW
 - Investissement total prévisionnel : 16 millions d'€uros
 - Décision d'investissement EDF début 2021
 - Mise en service fin 2021, début 2022

Le Président précise que, suite au permis de construire pour le parc éolien de Moussonvilliers, un recours en appel a été déposé en mars 2019 par une association. Il y a lieu d'attendre la réponse de la Cour d'appel.

- **Argentan Intercom :** Des projets de parcs éolien sont à l'étude. Une réunion s'est déroulée à Argentan afin de sensibiliser les élus.
- **Cerisé :** Le projet de parc éolien est piloté par la commune. Le Te61 est associé à la démarche avec la Communauté Urbaine d'Alençon et la Sem West Energie. Le Développeur a été choisi (Vol-V)

19) Point d'avancement – Création d'une SEM

Monsieur le Président expose que la création d'une SEM (Société d'Économie Mixte) est toujours à l'étude. Le Te61 a rencontré la Banque des Territoires (Caisse des dépôts), la Caisse d'épargne ainsi que le directeur de la SEM WEST énergies afin d'étudier la possibilité de créer un partenariat sans rentrer forcément dans le capital.

20) Information – Projet méthanisation Lonrai

Monsieur le Président indique aux membres du Comité syndical qu'un projet de méthanisation porté par 1 agriculteur associé est en cours de finalisation des études à Lonrai. Cet agriculteur cultive environ 200 hectares de terres à Lonrai, Damigny et Condé-sur-Sarthe.

Le Président précise que le Te61 attend les éléments juridiques et économiques pour évaluer le partenariat possible ; que rien n'est signé ni décidé. Il faut attendre les résultats de l'étude de faisabilité par GRDF pour connaître la viabilité du projet.

21) Rapport Naldéo : Contrôle des concessions GAZ

Le Président donne la liste des communes qui ont transféré la compétence Gaz au Te61. Il indique que pour les communes desservies en Gaz Naturel, un contrôle de concession sera effectué chaque année.

Monsieur Stéphane ROBERT (GRDF) prend la parole en précisant que GRDF a acté à fin juillet la remise du rapport et de ses éléments au Te61.

22) Rapport d'activités 2018

Monsieur le Président indique que la présentation du rapport d'activités de l'année 2018 est en cours d'élaboration.

Il est proposé de reporter cette délibération lors de la prochaine Assemblée générale prévue le 18 septembre 2019.

Le rapport d'activités du Te61 sera transmis aux collectivités adhérentes qui devront en délibérer. Il sera également envoyé aux différents partenaires et à l'ensemble des délégués communaux.

23) Affaires et questions diverses

Le Président fait le point sur le projet de méthanisation de la commune de Chemilli. Il explique qu'après l'étude de faisabilité, il s'avère que l'installation est trop importante par rapport au réseau à alimenter (notamment pendant les mois estivaux dont les besoins en Gaz sont faibles).

Monsieur Stéphane ROBERT (GRDF) explique que pour le projet de Chemilli, un rebours est à l'étude mais que son financement est en cours d'instruction.

Intervention de Monsieur FACON, Directeur Adjoint de la FNCCR :

Le Directeur Adjoint de la FNCCR, Monsieur FACON intervient et remercie les membres du Comité syndical de leur invitation. Il énumère les sujets qui préoccupent la Fédération, notamment :

- Le déploiement du modèle de contrat de concession (EDF, ENEDIS et France URBAINE),
- L'état des lieux de la concession (critères de qualité) : négociation concernant le futur contrat de concession, la nécessité d'une concertation constructive entre les acteurs que sont EDF, ENEDIS et le TE61.

Monsieur FACON souligne que la Fédération s'est battue au niveau européen pour maintenir un tarif règlementé (36 KWA). Ce tarif est revisité tous les 5 ans (pertinence du tarif règlementé par rapport au prix de l'électricité).

- La qualité du SDI (Schéma Directeur d'Investissement),
- Les points de vigilance (notamment en ce qui concerne la réforme d'EDF).

Le Directeur Adjoint de la FNCCR souligne que la Fédération est née de l'unité des territoires, avec un coût acceptable de l'énergie pour la population.

Monsieur FACON souligne l'importance du TE 61 pour son implication en tant qu'acteur de production énergétique.

Madame DOUVRY, Vice-Présidente du Conseil Départemental prend la parole et remercie le Comité syndical de son invitation.

Dans le domaine de la méthanisation, elle précise que le département reste vigilant quant aux divers projets recensés sur le Territoire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe DRILLON, Directeur Territorial d'Enedis.

Monsieur DRILLON remercie les membres du Comité syndical de leur invitation. Il indique que le nouveau contrat de concession est plus favorable pour le Te61. Il fait le point également sur les compteurs Linky en indiquant qu'ils sont déployés à plus de la moitié au niveau national.

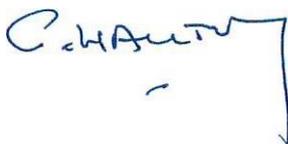
Monsieur Henri KONING interpelle Monsieur Nicolas LOQUÉ, Directeur des relations avec les collectivités locales de l'Orne et de l'Eure (ORANGE) au sujet de la téléphonie mobile et des « Zones blanches » qui subsistent sur le département de l'Orne.

Monsieur LOQUÉ répond que le département est doté d'une meilleure couverture mobile et qu'ORANGE s'emploie à ce que la qualité du réseau soit meilleure.

Le Président lève la séance en indiquant la date de la prochaine Assemblée Générale : **le 18 septembre 2019.**

Le secrétaire de séance,

Charles HAUTON



Le Président,

Philippe AUVRAY

